

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Monteur de Lignes Caténaïres

Numéro du CQP	066-2007 04 03
Date d'échéance	Décembre 2018
Créé par les CPNE du	3 avril 2007

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Jerôme Vial 01 40 69 53 41 vialj@national.ffbatiment.fr

Porteur du dossier :	FNTP – Fédération Nationale des Travaux Publics	
Responsable :	SERCE 9 rue de Berri 75008 PARIS	Laurence Veisenbacher 01.47.20.42.30

Secteur d'activité	TRAVAUX PUBLICS
--------------------	-----------------

Description de l'emploi :	<p>Le monteur de lignes caténaïres participe à l'aide d'outillage et/ou de moyens mécanisés, au sein d'une équipe, à la réalisation des travaux d'installations de caténaïres pour les réseaux ferrés et de lignes aériennes de contact pour les tramways et trolleybus. Il reçoit, applique et met en œuvre les instructions et procédures de l'entreprise. Il procède à l'autocontrôle de son travail et sait en rendre compte.</p> <p>En matière de prévention, il applique les consignes de sécurité liées aux conditions d'exercice de son emploi : travail en hauteur, à proximité d'installations à risques électriques, en présence de circulation de trains.</p> <p>Sur des chantiers linéaires et mobiles, il réalise, à partir d'instructions précises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en place des supports de lignes caténaïres avec leurs accessoires : consoles, appareils tendeurs, ancrages, etc., ➤ Le déroulage des différents câbles sur ces supports, ➤ Le pendulage entre les câbles porteurs et les fils de contact, ➤ Le réglage final de la caténaire par rapport à la voie ferrée, ➤ Le montage des appareils d'interruption et les connexions électriques entre les différents éléments de la caténaire, ➤ La mise en place des protections au droit des ouvrages d'art surplombant la voie ferrée, <p>La réalisation des travaux de remaniement et d'entretien sur les lignes existantes.</p>
---------------------------	--

Dénomination de la Qualification	Monteur de lignes caténaïres
----------------------------------	------------------------------

Classement	Niveau II Position 1 – Coefficient 125 CCN ouvriers des Travaux Publics
------------	---

CQP N°066 – 2007 04 02 – Monteur de Lignes Catenaires

Référentiel d'activités

Activités visées par la qualification	Compétences associées
Réalisation des travaux caténares	Techniques : mater et armer les supports, déroulement de fils et câbles, savoir connecter, régler et pose des équipements.
Préparation et repli du chantier	Organiser et préparer les outillages et matériels avant le départ en ligne Aménager le poste de travail Participer au repli du chantier
Lecture et utilisation des documents techniques	Compréhension et sens de l'analyse
Comportements professionnels	Respect des règles de sécurité, de la vie collective de chantier, travailler en équipe. Autocontrôle